

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

**Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 26 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-05-16

Date de la convocation : 18-05-2026
Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026
Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

A JOUR DES TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS – A compter du 1^{er} septembre 2026

Rapporteur : Cathy PLAQUEVENT

Vu la délibération du 14 décembre 2018 reconduisant les tarifs en conservant les six tranches de quotient familial,
Vu la délibération du 28 mai 2019 portant modification des tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs,

Exposé des motifs,

Après étude et au regard de la revalorisation significative du coût des repas et des prestations, telles que les animations et l'augmentation des coûts de fonctionnement, il est proposé de réévaluer les tarifs activités, sorties incluses, à partir du 1^{er} septembre 2026. Une augmentation de 2 % pourrait s'appliquer sur les temps avec repas dont les quotients familiaux sont de 0 à 900 et ne pas toucher aux QF supérieurs à 901 et de 1 % sur les temps sans repas dont les quotients familiaux sont de 0 à 900 et ne pas toucher aux QF supérieurs à 901.

Selon l'avis de la Caisse d'Allocations Familiales, les tarifs proposés sont conformes aux dispositions relatives à la prestation de service et à la bonification. Ainsi, il convient de voter la nouvelle tarification de l'ACM telle que proposée ci-après :

Habitant PSM Journée avec repas	QF	2025	2026
	(0-300)	3,35€	3,42€
	(301-500)	4,46€	4,55€
	(501-700)	5,72€	5,83€
	(701-900)	7,60€	7,75€
	(901-1100)	14,57€	14,57€
	(>1101)	17,49€	17,49€

Extérieur Journée avec repas	QF	2025	2026
	(0-300)	5,55€	5,66€
	(301-500)	6,71€	6,84€
	(501-700)	8,15€	8,31€
	(701-900)	9,79€	9,99€
	(901-1100)	16,92€	16,92€
	(>1101)	20,40€	20,40€

Habitant PSM Sans repas	QF	2025	2026
	(0-300)	1,42€	1,43€
	(301-500)	1,97€	1,99€
	(501-700)	3,20€	3,23€
	(701-900)	4,91€	4,96€
	(901-1100)	8,28€	8,28€
	(>1101)	10,07€	10,07€

Extérieur sans repas	QF	2025	2026
	(0-300)	5,00€	5,05€
	(301-500)	6,00€	6,06€
	(501-700)	7,28€	7,35€
	(701-900)	8,76€	8,85€
	(901-1100)	12€	12€
	(>1101)	14,44€	14,44€

Habitant PSM Demi journée avec repas	QF	2025	2026
	(0-300)	3,29€	3,36€
	(301-500)	3,98€	4,06€
	(501-700)	4,81€	4,91€
	(701-900)	5,78€	5,90€
	(901-1100)	10,86€	10,86€
	(>1101)	13,03€	13,03€

Extérieur demi journée avec repas	QF	2025	2026
	(0-300)	3,68€	3,75€
	(301-500)	4,46€	4,55€
	(501-700)	5,41€	5,52€
	(701-900)	6,49€	6,62€
	(901-1100)	11,10€	11,10€
	(>1101)	16,34€	16,34€

Habitant PSM Demi journée sans repas	QF	2025	2026
	(0-300)	0,89€	0,90€
	(301-500)	1,20€	1,21€
	(501-700)	1,90€	1,92€
	(701-900)	2,71€	2,74€
	(901-1100)	4,66€	4,66€
	(>1101)	5,64€	5,64€

Extérieur demi journée sans repas	QF	2025	2026
	(0-300)	2,87€	2,90€
	(301-500)	3,57€	3,61€
	(501-700)	4,50€	4,55€
	(701-900)	5,41€	5,46€
	(901-1100)	7,40€	7,40€
	(>1101)	8,87€	8,87€

Vu l'avis de la commission Enseignement/Vie Associative/Citoyenneté/Europe du 12 mai 2026

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** la mise à jour des nouveaux tarifs du centre de loisirs tels que proposés ci-dessus avec une application au 1^{er} septembre 2026
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération



Le Maire,
Pascal LANDREAT